

NOTE D'INFORMATION N°124-2024

OBJET : Ouverture d'un concours interne sur titres réservé aux agents titulaires sortant de promotion professionnelle d'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

Un concours interne sur titres réservé aux agents titulaires sortant de promotion professionnelle d'infirmier anesthésiste est ouvert par le Centre Hospitalier Ariège-Couserans en vue de pourvoir un poste vacant.

Les modalités de participation et d'organisation de ce concours sont définies dans la décision d'ouverture du concours établie le 25 novembre 2024 ci-après.

Cette décision fait l'objet d'un affichage sur les panneaux réservés à la DRH (hall - service de la DRH) et d'une mise en ligne sur les sites INTERNET et INTRANET du CHAC.

Clôture inscription : 2 décembre 2024

Fait à Saint-Lizier, le 27 novembre 2024

Le Directeur,



Olivier PONTIÈS
Directeur

DECISION D'OUVERTURE
D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES RESERVE AUX AGENTS TITULAIRES
SORTANT DE PROMOTION PROFESSIONNELLE D'INFIRMIER ANESTHESISTE
DIPLOME D'ETAT

Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans :

Vu le code de la santé publique,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le code du service national,
Vu la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
Vu le décret n°2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

DECIDE

Article 1 :

Un concours interne sur titres d'infirmier Anesthésiste, réservé aux agents titulaires sortant de promotion professionnelle 2024, aura lieu au Centre Hospitalier Ariège Couserans en décembre 2024 en vue de pourvoir un poste vacant.

Article 2 :

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés au plus tard le 2 décembre 2024 au Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines – Centre Hospitalier Ariège Couserans - BP 60111 - 09201 SAINT-GIRONS CEDEX.

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre en 4 exemplaires :

- Une demande d'admission à concourir,
- Un curriculum vitae détaillé,
- Les diplômes ou certificats dont le candidat est titulaire.

Article 3 :

Peuvent faire acte de candidature à ce concours interne sur titres :

- Les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme d'infirmier anesthésiste D.E., relevant des corps régis par les décrets susvisés,

Article 4 :

Le jury du concours interne est composé comme suit :

- Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant ;

- Un cadre supérieur de santé. A défaut, il est fait appel à un cadre supérieur de santé ou un cadre supérieur de santé paramédical en fonction dans un établissement voisin ;
- Un cadre de santé paramédical. A défaut, il est fait appel à un cadre de santé ou un cadre de santé paramédical en fonction dans un établissement voisin.

Article 5 :

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des I.A.D.E.;

Article 6 :

Le directeur de l'établissement établit la liste des candidats définitivement admis sur proposition du jury par ordre de mérite.

Article 7 :

L'avis de concours fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur. Il est également mis en ligne sur le site INTERNET et INTRANET du Centre Hospitalier Ariège Couserans.

Article 8 :

Cette décision d'ouverture peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Saint-Girons, le 25 novembre 2024

Le Directeur

Olivier PONTIES

